Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/15

COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2026 - 9H00
A CAROMB (SALLE DU CONSEIL)

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à neuf heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 30 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Caromb, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents et représentés
(mini 24) : 38
Quorum atteint

Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 78
Exprimées par pouvoirs : 22
Total (mini 59) : 100

Délégués présents :

2 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Valérie MICHELIER (COVE)

6 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Jean-Baptiste IBOT (Suppléant Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Jean-Pierre JOUGLA (Suppléant Savoillans)

22 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Marc LARTIGUE (Le Barroux), Eric ALTIER (Suppléant Malemort du Comtat), Dominique MAZEL (Modène), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Nadine RAMADE (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Vanina NADAL (Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Gilles LAUGIER (Suppléant Velleron), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Claire ARAGONES pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Christian MOUNIER pouvoir à Myriam SILEM, Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués absents : Georges BOTELLA (Région), Thierry THIBAUD (CCVV), Alain GABERT (Sault), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Stéphanie DAVAU (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine), Dominique PLANCHER (Venasque)

Membres associés à voix consultative présents : Mireille RUAT (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse), Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), Christophe MARCELLINO (Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Annie CORDA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse)

Membre associés absents : Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Lise COLLIN, Catherine FAYOT, Virginie RASPAIL, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, (PNR Mont-Ventoux)

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), est nommé secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/15

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX ET LES COMMUNES HORS PERIMETRE DU PARC POUR LA GESTION DU MASSIF DES DENTELLES DE MONTMIRAIL

À la suite de l'incendie qui a ravagé en août 2021 près de 240 hectares de forêt dans les Dentelles de Montmirail, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux s'est mobilisé pour préserver les intérêts des communes et des propriétaires privés sinistrés. Cet accompagnement a permis d'une part d'accélérer la réalisation d'une étude de Restauration des Terrains Incendiés portée par le Parc et d'autre part de créer une Association Syndicale Libre pour fédérer les propriétaires et organiser les actions à venir via la mobilisation du Centre Régional de la Propriété Forestière.

S'appuyant sur cette expérience positive, Les communes des « Dentelles de Montmirail » situées en dehors du périmètre du Parc naturel régional (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafare, La Roque-Alric, Suzette, Vacqueyras) et le Parc naturel régional ont dès lors engagé un partenariat plus large portant sur les sujets suivants :

- La surveillance des massifs boisés dans un objectif de prévention des incendies (déploiement de la Garde Régionale Forestière) ;
- L'organisation et la gestion des flux en milieu naturel (accueil des pratiquants de sport de pleine nature).

Au printemps 2024, les communes des Dentelles de Montmirail et le Parc naturel régional ont dressé le bilan de ces deux années de collaboration. Les différentes parties prenantes ont mis en avant les points positifs de cette coopération. La volonté de prolonger les échanges a également été affirmée tout comme la nécessaire poursuite des opérations engagées.

Avec pour objectif global d'assurer une mutualisation des moyens et d'optimiser l'action publique, il est précisé que :

- Le Parc assure le déploiement de la Garde Régionale Forestière (GRF) depuis 2020. La GRF est un outil supplémentaire de surveillance des massifs boisés qui vient renforcer la prévention des incendies. Initialement mobilisée à l'échelle du PNR, il est proposé que le Parc naturel régional mobilise à minima 2 GRF supplémentaires pour l'été 2026 dans les Dentelles de Montmirail.
- La demande formulée par les communes est de mieux organiser les flux de visiteurs au cours de leurs activités de pleine nature (randonnée en priorité) au sein du massif des Dentelles de Montmirail. Un travail préalable de réflexion globale à l'échelle de cet espace naturel a été engagé et les pistes d'actions concrètes précisées, actions validées par le comité de pilotage dédié. Pour y parvenir, le Parc a mobilisé ses ressources internes en ingénierie (Direction, Responsable du pôle « Ecotourisme », Responsable du pôle « Biodiversité », chargé de mission « Sports de nature »). Il s'agit maintenant d'accompagner la phase de finalisation désormais portée par l'intercommunalité.

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux dispose de la faculté d'agir en dehors de son périmètre selon certaines conditions. L'article 4 des statuts du Syndicat mixte de gestion du PNR précise en effet que « après accord du Comité syndical, le Syndicat mixte pourra être amené à intervenir hors de son territoire par voie de convention avec des partenaires associés et pour des objets statutaires liés aux objectifs de la Charte. »

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070715-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Afin de permettre l'intervention du Parc en dehors de son périmètre, il est proposé de renouveler pour 24 mois, la convention de partenariat entre le Parc et les communes de Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafare et Vacqueyras.

Par souci d'équité vis-à-vis des membres du Syndicat mixte, les coûts financiers générés par ces opérations et supportés par le Parc seront pris en charge par les communes signataires de la présente convention.

Le Comité,
Ouï, l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 34 – Pouvoirs : 4 - Votants : 38
Suffrages exprimés : Pour : 100 - Abstention : 0 - Contre : 0

- APPROUVE le contenu du présent rapport et de la convention annexée ;

- AUTORISE Madame la présidente ou son délégataire à signer et mettre en place la convention de partenariat présentée en annexe et à signer toutes les pièces subséquentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC

